



Délibération n°2026-90

Date de la convocation : 16 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice :	45
Nombre de conseillers présents :	39
Nombre de conseillers votants :	42
- dont « pour » :	42
- dont « contre » :	0
- abstention :	0

Objet : Liste des membres à la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

Le lundi 22 juin 2026 à 18 h45

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux du mois de juin, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Ossages, cantine scolaire, sous la présidence de Jean-Marc LESCOUTE, Président en exercice

Étaient présents : Robert BACHERE, Sylviane LESCOUTTE, Julien PEDELUCQ, Marie-Claude DELMOULY, Philippe LABORDE, Jean-Marc LESCOUTE, Damien DELAVOIE, Virginie SAVINE, Bernard DUPONT, Maryline OLIVIER, Jean-Michel MAYSONNAVE, Fabienne LABASTIE, Céline BACQUE, Dominique BARANGON, Véronique GOMES, François PETRAU, David ROUX, Damien DARBAT, Didier MOUSTIE, Sandra LIGNAU, Pierre MICHAUT, Roland DUCAMP, Ghislaine BETIN, Patxi GRENADE, Martine TOUYA, Jérôme CORRET, Sylvie NAZAIRE, Dominique DUBUISSEZ, Philippe DUROSOY, Rachel KYRIASIS, Éric COURROUY, Maryse CRABOS, Audrey PEYRES, Roger LARRODÉ, Audrey LESBATS, Françoise LABORDE, Jean-René LABORDE, Marc DELAS.

Excusés : Cécile GOUET ROUL, Alexandre BOUCHON,

Suppléant : Christophe BARADELLO

Procurations : Rachel DURQUETY à Damien DELAVOIE, Fabrice ABADIA à Jérôme CORRET, Magali POILLION à Dominique DUBUISSEZ,

Absent : Philippe ERRAGNE, Guy BAUBION BROYE,

Secrétaire de séance : Françoise LABORDE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les Statuts de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans,

Vu la délibération n°2026-78 du conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans en date du 28 avril 2026 portant institution de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) ;

Pour rappel, les 10 commissaires et leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur régional/départemental des finances publiques (DR/DFIP) sur une liste de contribuables en nombre double remplissant certaines conditions, dressée par l'organe délibérant de l'EPCI sur proposition de ses communes membres.

La liste de propositions établie par l'organe délibérant de l'EPCI doit donc comporter 40 noms : 20 noms pour les titulaires et 20 noms pour les suppléants.

La désignation des membres de la CIID intervient dans les deux mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de l'EPCI suivant le renouvellement des conseils municipaux.



Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **DRESSE** la liste des contribuables sur proposition des communes membres comme suit :

COMMUNES	CONTRIBUABLES	
BÉLUS	Rachel DURQUETY	Emmanuelle NOUTARY
CAGNOTTE	Robert BACHERÉ	Sylviane LESCOUTTE
CAUNEILLE	Marine POINTILLART	Virginie PEDELUCQ
ESTIBEAUX	Philippe LABORDE	Sabine LESGOURGUES
GAAS	Éric ALBIGET	Nathalie LESLUYES
HABAS	Lucas MANCUSO	Vincent DAGES
HASTINGUES	/	/
LABATUT	Jean-Yves GASSIE	
MIMBASTE	Jean-Michel MAYSONNAVE	Fabienne LABASTIE
MISSION	Nicole SAGUEZ	Céline BACQUE
MOUSCARDES	Claudine LAVIELLE	Christiane DIZABEAU
OEYREGAVE	François PETRAU	Stéphane COLLIN
ORIST	Vincent PLACHOT	Rémy BURRET
ORTHEVIELLE	Thierry DULUCQ	Hervé LATAILLADE
OSSAGES	Juie FIALIP	Karine LALANNE
PEY	Christophe TOLLIS	Roland DUCAMP
PEYREHORADE	Jean-Louis BAREIGTS	Mathieu ÇALDUMBIDE
POUILLON	Michel BOUTTIER	Sandrine DARRICAU-DUFAU
PORT-DE-LANNE	Stéphanie THERET	
SAINT-CRICQ-DU-GAVE		
SORDE-L'ABBAYE	Jean-Paul LABEYRIE	Gilbert POUY
SAINT-LON-LES-MINES	Benoît BANCAL	
SAINT-ÉTIENNE-D'ORTHE	Laëtitia POMARET	Audrey PEYRES
TILH	Lydie POLYCARPE	

- Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat notamment sur telerecours.fr pour les particuliers justiciables.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Le secrétaire de séance,
Françoise LABORDE

Le Président,
Jean Marc LESCOUTE